

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
SDIS 05**

Numéro SIRET : 28050006700028

POSTE COMPTABLE : poste comptable?

**M. 61**

**Décision modificative 1 (1)**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (2)  
Agrégé au budget principal de (3)

**ANNEE 2023**

(1) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.

(3) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
  - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
  - sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>B</b>

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	I + II	2 692 180,00	III + IV	884 407,80	-1 807 772,20	838 312,04
Investissement	I	2 493 258,66	III	884 407,80	-1 608 850,86	222 785,57
Fonctionnement	II	198 921,34	IV	0,00	-198 921,34	615 526,47

## RESTES A REALISER – RECETTES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL</b>		(III) 884 407,80
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	884 407,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT-TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A2.1</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

## OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	82 170,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	52 537,00	
65	Autres charges de gestion courante	22 763,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		-5 613,00
74	Contributions et participations		7 816,00
75	Autres produits de gestion courante		600,00
013	Atténuations de charges		156 719,00
<b>Total gestion des services</b>		<b>157 470,00</b>	<b>159 522,00</b>
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	12 334,00	
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		21 942,00
78	Reprises amortissements et provisions		0,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>I 169 804,00</b>	<b>II 181 464,00</b>

<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :.....</b>	<b>11 660,00</b>
<b>(Recettes réelles – Dépenses réelles)</b>	

## OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections	-11 300,00	-22 960,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>III -11 300,00</b>	<b>IV -22 960,00</b>

<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 :.....</b>	<b>11 660,00</b>
--	------------------

<b>002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>V 0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
---	---------------	----------------

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>I+III+V 158 504,00</b>	<b>II+IV+VI 158 504,00</b>
----------------------------	---------------------------	----------------------------

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE-DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	82 170,00		82 170,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	52 537,00		52 537,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 763,00		22 763,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 334,00	0,00	12 334,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	-11 300,00	-11 300,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>169 804,00</b>	<b>-11 300,00</b>	<b>158 504,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>158 504,00</b>
--	-------------------

**2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-22 960,00	-22 960,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	60 000,00		60 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	16 200,00	0,00	16 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	181 283,00	0,00	181 283,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>257 483,00</b>	<b>-22 960,00</b>	<b>234 523,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>234 523,00</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL
		I	II			IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 678 765,81	0,00	82 170,00	82 170,00	3 760 935,81
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	3 678 765,81	0,00	82 170,00	82 170,00	3 760 935,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 442 965,00	0,00	52 537,00	52 537,00	10 495 502,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	97 300,00	0,00	22 763,00	22 763,00	120 063,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	97 300,00	0,00	22 763,00	22 763,00	120 063,00
66	Charges financières	103 146,00	0,00	0,00	0,00	103 146,00
67	Charges exceptionnelles	27 200,00	0,00	12 334,00	12 334,00	39 534,00
68	Dotations amortissements et provisions	11 000,00		0,00	0,00	11 000,00
022	Dépenses imprévues	15 021,00		0,00	0,00	15 021,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 825 000,00		-11 300,00	-11 300,00	1 813 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>16 200 397,81</b>	<b>0,00</b>	<b>158 504,00</b>	<b>158 504,00</b>	<b>16 358 901,81</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 16 358 901,81

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL
		I	II			IV = I + II + III
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	842 180,00	0,00	-5 613,00	-5 613,00	836 567,00
74	Contributions et participations	13 978 280,00	0,00	7 816,00	7 816,00	13 986 096,00
75	Autres produits de gestion courante	20 500,00	0,00	600,00	600,00	21 100,00
013	Atténuations de charges	182 187,00	0,00	156 719,00	156 719,00	338 906,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	21 942,00	21 942,00	21 942,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	362 803,00		-22 960,00	-22 960,00	339 843,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>15 385 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>158 504,00</b>	<b>158 504,00</b>	<b>15 544 454,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1) 814 447,81

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 16 358 901,81

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	65 000,00	15 000,00	15 000,00
646	Allocations de vétéran	400 000,00	4 000,00	4 000,00
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	14 100,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	50 365,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>97 300,00</b>	<b>22 763,00</b>	<b>22 763,00</b>
6512	Droits d'utilisat <sup>o</sup> informatique en nuage	0,00	21 000,00	21 000,00
6531	Indemnités	28 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	4 000,00	2 500,00	2 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	1 300,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 500,00	0,00	0,00
656	Participations	7 500,00	3 263,00	3 263,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	52 000,00	-4 000,00	-4 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)</b>		<b>14 219 030,81</b>	<b>157 470,00</b>	<b>157 470,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (B)</b>	<b>103 146,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	79 033,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	24 113,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (C)</b>	<b>27 200,00</b>	<b>12 334,00</b>	<b>12 334,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	200,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	12 334,00	12 334,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	17 000,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions (D)</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques et ch. de fonct.	11 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (E)</b>	<b>15 021,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>14 375 397,81</b>	<b>169 804,00</b>	<b>169 804,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections (2)</b>	<b>1 825 000,00</b>	<b>-11 300,00</b>	<b>-11 300,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisation cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	1 825 000,00	-11 300,00	-11 300,00
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b> (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		<b>1 825 000,00</b>	<b>-11 300,00</b>	<b>-11 300,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>16 200 397,81</b>	<b>158 504,00</b>	<b>158 504,00</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (3)</b>				<b>0,00</b>
				+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>16 358 901,81</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	24 113,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	25 467,45
= Différence ICNE N – ICNE N-1	24 113,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>4 602 135,23</b>	<b>0,00</b>	<b>257 483,00</b>	<b>257 483,00</b>	<b>4 859 618,23</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement	4 202 135,23	0,00	197 483,00	197 483,00	4 399 618,23
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	4 202 135,23	0,00	197 483,00	197 483,00	4 399 618,23
- Individualisées en programmes d'équipement	400 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	460 000,00
- Avec AP / CP	400 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	460 000,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Subventions d'équipement à verser (c/204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses financières</b>	<b>220 370,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>220 370,00</b>
<i>040 Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>362 803,00</i>		<i>-22 960,00</i>	<i>-22 960,00</i>	<i>339 843,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>5 185 308,23</b>	<b>0,00</b>	<b>234 523,00</b>	<b>234 523,00</b>	<b>5 419 831,23</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 419 831,23</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>1 084 407,80</b>	<b>0,00</b>	<b>245 944,00</b>	<b>245 944,00</b>	<b>1 330 351,80</b>
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes financières</b>	<b>444 264,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-121,00</b>	<b>-121,00</b>	<b>444 143,00</b>
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>1 825 000,00</i>		<i>-11 300,00</i>	<i>-11 300,00</i>	<i>1 813 700,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>3 353 671,80</b>	<b>0,00</b>	<b>234 523,00</b>	<b>234 523,00</b>	<b>3 588 194,80</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	1 831 636,43
---	--------------

=

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 419 831,23</b>
---	---------------------

(1) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.2</b>

**DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT**

N°	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
23002	RESTRUCTURATION DE LOCAUX	0,00	0,00	0,00
23003	PACTE CAPACITAIRE	0,00	60 000,00	60 000,00

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 23003**  
**LIBELLE : PACTE CAPACITAIRE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 23PACTCAP**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
<b>DEPENSES</b>		<b>60 000,00</b>	<b>a</b> <b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>b</b> <b>60 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>		<b>c</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (4)</b>	<b>-60 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B4</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL</b>	<b>1 084 407,80</b>	<b>0,00</b>	<b>245 944,00</b>	<b>245 944,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	<b>1 084 407,80</b>	<b>0,00</b>	<b>245 944,00</b>	<b>245 944,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	4 600,00	0,00	81 880,00	81 880,00
1312	Subv. transf. régions	346 801,00	0,00	154 924,00	154 924,00
1313	Subv. transf. départements	679 997,90	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. fonds européens	32 308,90	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	20 700,00	0,00	9 140,00	9 140,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>B6</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL DEPENSES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>B8</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
<i>041</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B9.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 2 269 264,00</b>	<b>-11 421,00</b>	<b>VI -11 421,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>364 264,00</b>	<b>-121,00</b>	<b>-121,00</b>
10222	FCTVA	364 264,00	-121,00	-121,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>1 905 000,00</b>	<b>-11 300,00</b>	<b>-11 300,00</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	34 700,00	1 527,00	1 527,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	107 700,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	5 900,00	2 821,00	2 821,00
281311	Bâtiments administratifs	74 500,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	5 100,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	94 700,00	19 869,00	19 869,00
281531	Réseaux de transmission	59 100,00	-6 500,00	-6 500,00
281532	Réseaux d'alerte	31 100,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 074 300,00	-11 300,00	-11 300,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	10 000,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	116 100,00	13 883,00	13 883,00
281571	Ateliers	7 400,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	9 600,00	48,00	48,00
28158	Autres immobilisations	500,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (mise à dispo)	5 200,00	0,00	0,00
281758	Autres immobilisations (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	91 000,00	-35 000,00	-35 000,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	51 100,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	46 000,00	3 352,00	3 352,00
481...	Charges à répartir			
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 257 843,00</b>	<b>884 407,80</b>	<b>1 831 636,43</b>	<b>0,00</b>	<b>4 973 887,23</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>IV 2 994 668,66</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>VIII 4 973 887,23</b>
<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV (4) 1 979 218,57</b>

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

### A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 410 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 410 000,00									
MON248597/EUR/0261513/001	DEXIA CL	13/07/2007	13/07/2007	01/07/2008	1 110 000,00	F	Taux fixe à 4,62 %	4,620	4,687	EUR	A	P	O	A-1
00001737149	CREDIT AGRICOLE	26/10/2028	11/06/2021	05/09/2021	1 100 000,00	F	Taux fixe à 1,56 %	1,560	1,569	EUR	T	P	O	A-1
00001737152	CREDIT AGRICOLE	26/10/2018	30/01/2020	05/04/2020	1 100 000,00	F	Taux fixe à 1,68 %	1,680	1,691	EUR	T	P	O	A-1
00001737141	CREDIT AGRICOLE	28/10/2018	14/01/2019	05/04/2019	1 100 000,00	F	Taux fixe à 1,59 %	1,590	1,600	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
<b>Total général</b>					<b>4 410 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine



(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A1.2**

**A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2023 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				<b>3 354 856,65</b>					<b>220 369,33</b>	<b>79 032,88</b>		<b>24 112,48</b>	
1641 Emprunts en euros (total)				3 354 856,65					220 369,33	79 032,88		24 112,48	
MON24859EUR0261513/001	N		A-1	701 021,44	13,5	F	Taux fixe à 4,62 %	4,671	35 100,97	34 481,20		16 463,49	
00001737149	N		A-1	934 033,26	12,43	F	Taux fixe à 1,56 %	1,556	67 162,89	15 227,03		1 011,87	
00001737152	N		A-1	850 364,96	11,01	F	Taux fixe à 1,68 %	1,676	68 111,28	15 002,80		3 373,11	
00001737141	N		A-1	869 436,99	15,01	F	Taux fixe à 1,59 %	1,586	49 994,19	14 321,85		3 264,01	
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>													
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>													
1671 Avances consolidées du Trésor (total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>3 354 856,65</b>					<b>220 369,33</b>	<b>79 032,88</b>	<b>0,00</b>	<b>24 112,48</b>	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2023 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

IV  
A1.3

**A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat(1))	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 31/12/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2023 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 6 : autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2023.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>	<b>Indices sous-jacents</b>					
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	4				
	% de l'encours	100,00%				
	Montant en euros	3 354 857 €				
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		IV
		A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2023	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turmel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV -- ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE -- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

## A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Taux fixe (total)</b>									
<b>Taux variable simple (total)</b>									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un Swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES		A2
CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b>		
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1 500 €		14/10/2004
Jusqu'au 31/12/2012.		
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €		20/12/2012
à compter du 01/01/2013.		
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	
	<b>Délibération n° 2004/4-10.1 du 14 octobre 2004</b>	<b>Durée en années</b>
<b>Linéaire pour tous les types</b>	<b>VEHICULES DE SECOURS</b>	
	Véhicules de liaison (VL, VLU,...)	8 ans
	Motos, ...	15 ans
	Véhicules de transport (VTP,...)	12 ans
	Véhicules de secours aux victimes (VSAB, VSAV,...)	16 ans
	Véhicules d'intervention polyvalents (VTU, VID,...)	15 ans
	Véhicules de secours routiers (VSR, VTUSR,...)	20 ans
	Camions citernes feux de forêts légers (CCF), Commando feux de forêt (CDHR),...	18 ans
	Camions citernes grande capacité (CCGC),...	20 ans
	Fourgons pompes pour feux urbains (FPT, FPTL, VPI, VPISR,...)	15 ans
	Grandes échelles aériennes,...	25 ans
	Postes de commandement (PCM), Camion porte cellule (CPCE), Véhicule d'assistance respiratoire (VAR), Véhicule d'intervention chimique (VCH)...	20 ans
	Véhicule de liaison hors route (VLHR), Véhicule de protection (VPR), Moto pompe remorquable (MPR)...	12 ans
	Engins lourds de type berce, plateau dépannage, groupe électrogène...	15 ans
	<b>MATERIELS DE SECOURS ET DE SAUVETAGE</b>	
	Matériels radio, transmission, téléphonique ...	10 ans
	Matériel médical (défibrillateur semi-automatique, dispositif d'aspiration de mucosités, chaise de transport...)	10 ans
	Matériel de secouriste (insufflateur, matelas d'immobilisation, ...)	5 ans
	Matériel incendie (lances, pièces de jonction, agrès d'extinction, dispositif d'adjonction de produit mouillant...)	10 ans
	Matériel de secours (triangle de signalisation, matériel de désincarcération...)	10 ans
	Bâche à eau grande capacité...	10 ans
	Barrage anti-pollution, matériel pour risque chimique ou radiologique...	10 ans
	Equipements de protection individuelle constitutifs des tenues d'intervention...	8 ans
	<b>DIVERS</b>	
	Frais d'études non suivies de réalisation...	5 ans
	Frais de recherche et de développement suivis de réussite du projet...	5 ans
	Frais d'insertion lors d'échec du projet...	2 ans
	Logiciels et données informatiques...	5 ans
	Matériel informatique	5 ans
	Mobilier, équipement sportif, ameublement...	15 ans
	Electroménager, décoration, chauffages et climatiseurs d'appoint, matériel de bureau...	8 ans
	Reprographie, formation...	10 ans
	Matériel hi-fi, vidéo, sonorisation...	8 ans
Matériel d'atelier, d'entretien, outillage divers...	8 ans	
Bâtiments légers et pylônes...	20 ans	
Bâtiments traditionnels...	30 ans	
Installations, matériel et outillage techniques, équipements des garages et ateliers (levage, manutention ...)	15 ans	
Installations générales (chauffage, climatisation, électricité, réseaux divers), agencements, aménagements de construction...	20 ans	
Agencements et aménagements de terrains...	20 ans	
Biens d'une valeur unitaire inférieure à 1 500,00 € TTC	1 an	



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	
	Délibération n° 2012/4-5 du 20 décembre 2012	Durée en années
Linéaire pour tous les types	<b>VEHICULES DE SECOURS</b>	
	Véhicules de liaison (VL, VLU)...	10 ans
	Motos, Quad...	15 ans
	Véhicules de transport (VTP)...	10 ans
	Véhicules de secours aux victimes (VSAB, VSAV, bateau)...	15 ans
	Véhicules d'intervention divers (VID...),	15 ans
	Véhicules de secours routiers et polyvalents (VSR, VTUSR, VTU)...	20 ans
	Camions citernes feux de forêts légers (CCF), Commando feux de forêt (CDHR)...	20 ans
	Camions citernes grande capacité (CCGC)...	20 ans
	Fourgons pompes pour feux urbains (FPT, FPTL, VPI, VPISR)...	20 ans
	Grandes échelles aériennes	28 ans
	Postes de commandement (PCM), Camion porte cellule (CPCE), Véhicule d'assistance respiratoire (VAR), Véhicule d'intervention chimique (VCH)...	20 ans
	Véhicule de liaison hors route (VLHR), Véhicule de protection (VPR)...	17 ans
	Engins lourds de type berce, plateau dépannage, groupe électrogène..., moto pompe remorquable (MPR), remorque...	20 ans
	<b>MATERIELS DE SECOURS ET DE SAUVETAGE</b>	
	Matériels radio, transmission, téléphonique, pylônes ....	10 ans
	Matériel médical (défibrillateur semi-automatique, dispositif d'aspiration de mucosités, chaise de transport...)	10 ans
	Matériel de secouriste (insufflateur, matelas d'immobilisation, ...)	5 ans
	Matériel incendie (lances, pièces de jonction, agrès d'extinction, dispositif d'adjonction de produit mouillant...)	10 ans
	Matériel de secours (triangle de signalisation, matériel de désincarcération...)	10 ans
	Bâche à eau grande capacité...	10 ans
	Barrage anti-pollution, matériel pour risque chimique ou radiologique...	10 ans
	Equipements de protection individuelle constitutifs des tenues d'intervention... ARI et équivalent...	8 ans
	<b>DIVERS</b>	
	Frais d'études non suivies de réalisation...	5 ans
	Frais de recherche et de développement suivis de réussite du projet...	5 ans
	Frais d'insertion lors d'échec du projet...	2 ans
	Logiciels et données informatiques...	5 ans
	Matériel informatique	5 ans
	Mobilier, équipement sportif, ameublement...	15 ans
	Electroménager, décoration, chauffages et climatiseurs d'appoint, matériel de bureau...	8 ans
	Reprographie, formation...	10 ans
	Matériel hi-fi, vidéo, sonorisation...	8 ans
	Matériel d'atelier, d'entretien, outillage divers...	8 ans
	Bâtiments légers et pylônes...	20 ans
	Bâtiments traditionnels...	30 ans
	Installations, matériel et outillage techniques, équipements des garages et ateliers (levage, manutention ...), conteneurs...	15 ans
	Installations générales (chauffage, climatisation, électricité, réseaux divers), agencements, aménagements de construction...	20 ans
	Agencements et aménagements de terrains...	20 ans
	Biens d'une valeur unitaire inférieure à 500,00 € TTC	1 an
	<b>AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS</b>	
	Délibération n° 2006/4-5 du 21 décembre 2006	
	Durée en années	
	Fonds d'aide à l'investissement (FAI) (cpte 133)	5 ans
	Subventions d'investissement dites transférables (cpte 131)	Amortissement sur le même rythme que l'amortissement du bien
	Subventions d'investissement dites non transférables (cpte 132)	Pas d'amortissement
	Linéaire Pour tous les types	

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES**

**IV**  
**A3**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provisions pour litiges et contentieux	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour grosses réparations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrite le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV
B1

**ENGAGEMENTS HORS BILAN  
SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(Art. L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'art. L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)**

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	SUBVENTIONS SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION		UDSP 05 HAUTES ALPES AMICALE DU PERSONNEL	Association Association	40 000.00 4 000.00

## IV – ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN-ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

B2

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir				Total (1)
					N+1	N+2	N+3	N+4	
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES							B4
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés				0,00	0,00	0,00
		TOTAL			0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**  
**ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

**IV**  
**B6**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) <sup>(1)</sup>	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>2 490 000,00</b>	<b>2 490 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>460 000,00</b>	<b>950 000,00</b>	<b>1 080 000,00</b>
23PACTCAP/2023 PACTE CAPACITAIRE FDF 2023/2027	0,00	1 740 000,00	1 740 000,00	0,00	60 000,00	600 000,00	1 080 000,00
23RESTRUC/2023 RESTRUCTURATION LOCAUX HERBERGEMENT & RESTAURATION	0,00	750 000,00	750 000,00	0,00	400 000,00	350 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES**

**IV C1**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL**

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 20/10/2023**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		3		3	3		3
Cadre d'emplois : Conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels (*)		3		3	3		3
Contrôleur général	A	1		1	1		1
Colonel Hors classe	A	1		1	1		1
Colonel	A	1		1	1		1
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (b)</b>		72		72	67		67
Cadre d'emplois : Capitaines, Commandants, Lieutenants-colonels et Colonels de Sapeurs-pompiers professionnels		10		10	9		9
Lieutenant-colonel	A	2		2	2		2
Commandant	A	5		5	4		4
Capitaine	A	3		3	3		3
Cadre d'emplois : Médecins et Pharmaciens de Sapeurs-pompiers professionnels		1		1	0		0
Médecin de classe exceptionnelle	A						
Médecin de classe exceptionnelle	A						
Médecin hors classe	A	1		1	0		0
Médecin de classe normale	A						
Cadre d'emplois : Infirmier de Sapeurs-pompiers professionnels		2		2	2		2
Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels hors classe		1		1	1		1
Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels		1		1	1		1
Cadre d'emplois : Lieutenants de Sapeurs-pompiers professionnels		9		9	7		7
Lieutenant Hors classe	B	2		2	2		2
Lieutenant de 1 <sup>ère</sup> classe	B	4		4	4		4
Lieutenant de 2 <sup>ème</sup> classe	B	3		3	1		1
Cadre d'emplois : Sous-officiers de Sapeurs-pompiers		50		50	49		49
Cadre d'emplois : Sapeurs et Caporaux de Sapeurs-pompiers professionnels							
Adjudant	C	22		22	22		22
Sergent	C	14		14	13		13
Caporal-chef	C	2		2	2		2
Caporal	C	12		12	12		13
Sapeur de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0		0	0		0
Sapeur de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0		0	0		0



FILIERE ADMINISTRATIVE (c)	19	19	19	15,80	15,80
<b>Cadre d'emplois : Attachés Territoriaux</b>	1	1	1	1	1
Attaché Hors Classe	1	1	1	1	1
Attaché Principal					
Attaché					
<b>Cadre d'emplois : Rédacteurs Territoriaux</b>	4	4	4	4	4
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	3	3	3
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1	1	1
Rédacteur					
<b>Cadre d'emplois : Adjoint Administratifs Territoriaux</b>	14	14	14	10,80	10,80
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7	7	7	6,80	6,80
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1	1	1
Adjoint Administratif Territorial	6	6	6	3	3
<b>FILIERE TECHNIQUE (d)</b>	16	16	16	14,75	14,75
<b>Cadre d'emplois : Ingénieurs Territoriaux</b>	2	2	2	2	2
Ingénieurs Principal	1	1	1	1	1
Ingénieurs	1	1	1	1	1
<b>Cadre d'emplois : Techniciens Territoriaux</b>	2	2	2	2	2
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1	1	1
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1	1	1
Technicien					
<b>Cadre d'emplois : Agents de Maîtrise Territoriaux</b>	1	1	1	1	1
Agent de Maîtrise Principal	1	1	1	1	1
Agent de Maîtrise					
<b>Cadre d'emplois : Adjoints Techniques Territoriaux</b>	11	11	11	9,75	9,75
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	2	2	2
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	5	5	4,75	4,75
Adjoint Technique Territorial	4	4	4	3	3
<b>TOTAL GENERAL (a + b + c + d)</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>100,55</b>	<b>100,55</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL</b>		<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 20/10/2023 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Index	Euros		
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
[...]	A	SPP	1216		3-1	CDD
	C	ADM	367		3-1	CDD
	C	SPP	376		3-1	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
	C	TECH	374		3-a	CDD
	C	TECH	367		3-a	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9</b>				<b>9</b>	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PMI : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa ; accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa ; accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs directs sur groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats adés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)		<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Siège de l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>C3.2</b>

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 20  
 Nombre de membres présents : ... 12  
 Nombre de suffrages exprimés : ... 12

VOTES :  
 Pour : ... 12  
 Contre : ... 0  
 Abstentions : ... 0

Date de convocation : ... 9 octobre 2023

Présenté par ... (1), le Président  
 A GAP..., le ... 20 octobre 2023

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session le 20 octobre 2023  
 A GAP..., le ... 20 octobre 2023  
 Les membres du conseil d'administration,



Le Président du Conseil d'Administration  
 du Service Départemental  
 d'Incendie et de Secours

**Marcel CANNAT**

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le ...  
 A GAP, le ...

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »  
 Certifié exécutoire par le Président du  
 Conseil d'Administration du SDIS 05,  
 compte tenu de la réception en  
 Préfecture le : **31 OCT. 2023**  
 et de la publication-notification  
 le : **31 OCT. 2023**

Pour le président du conseil d'administration  
 et par délégation  
 Le directeur départemental adjoint,  
  
**Colonel Jean-Yves BROBECKER**